

Troisième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 10 février 2016, à 17 h.

PRÉSENCES

| | |
|---|---------------------------|
| ASBESTOS | M. Hugues Grimard |
| ASBESTOS | M. Jean Roy, représentant |
| DANVILLE | M. Michel Plourde |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Frédéric Marcotte |

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

2016-02-0013

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-02-0014

PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2016

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 janvier 2016, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 13 janvier 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-02-0015

FONDS FLI-RÉGULIER
LES FROMAGES LATINO INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Fromages Latino inc. ainsi que son projet sont admissibles au FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution de ce FLI-Régulier ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 février 2016 ;

CONSIDÉRANT les recommandations inscrites au schéma d'analyse ainsi que celles émises par le comité de développement économique ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un prêt au montant de 25 000 \$ provenant du fonds FLI-Régulier à l'entreprise Les Fromages Latino inc.;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

2016-02-0016
FONDS FLI-RÉGULIER/FSE-NOUVEL ENTREPRENEUR
BOUCHE ET GOURMAND ENR.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Bouche et Gourmand enr. ainsi que son projet sont admissibles au FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution de ce FSE/FLI-Régulier ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 février 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention au montant de 5 000 \$ provenant du fonds FSE- Nouvel Entrepreneur à M. Guillaume Gosselin;

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-régulier de 15 000 \$ à Bouche et Gourmand enr.;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2016-02-0017
TRANSFERTS D' ACTIONS / CAUTIONNEMENT ET ASSURANCE-VIE
INNOTHERM (4527704 CANADA INC.)

CONSIDÉRANT que le promoteur M. Garand aimerait faire enlever le cautionnement de M. Monette ainsi que le CLD/MRC comme bénéficiaire sur l'assurance-vie de M. Monette cela afin de permettre le retrait de M. Guy Monette comme actionnaire de la compagnie 4527704 Canada inc. (Innotherm);

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé cette demande lors de la réunion du 10 février 2016 ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande la modification au comité administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte la modification demandée par M. Charles Garand au contrat FLI #267 en annulant le cautionnement personnel de M. Guy Monette et en retirant le CLD/MRC des Sources comme bénéficiaire de l'assurance-vie de M. Guy Monette et cela afin de permettre le retrait de M. Guy Monette comme actionnaire de la compagnie 4527704 Canada inc. (Innotherm);

QU'un addenda soit fait au contrat #267 visant à officialiser la modification demandée par M. Charles Garand;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à la modification ci-haute.

Adoptée.

VARIA

2016-02-0018

**DÉSENGAGEMENT D'UNE PRÉAUTORISATION DE FINANCEMENT –
RÉSOLUTION 2015-04-23-05 CA CLD**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à la fermeture du CLD des Sources;

CONSIDÉRANT que les obligations et les liens contractuels qui liaient le CLD des Sources avec les entreprises ont été transférés à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CLD des Sources avait autorisé le 23 avril 2015, un montant de 20 000 \$ au projet « Destination St-Camille » à même le fonds d'économie sociale;

CONSIDÉRANT les conditions de déboursement de la subvention de 20 000 \$ soit :

- la preuve de la création de l'organisme;
- la preuve de la mise de fonds de 32 000 \$;
- la preuve d'engagement des partenaires financiers.

CONSIDÉRANT qu'une des conditions au projet ne peut être remplie à court terme soit, la preuve de l'engagement des partenaires financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources annule la pré-autorisation de financement de 20 000 \$ acceptée par le conseil d'administration du CLD des Sources, le 23 avril 2015, dans le cadre du dossier Destination Saint-Camille.

Adoptée.

2016-02-0019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 27.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier